

cultivateurs de l'Ouest canadien. Ces problèmes sont difficiles à résoudre et leur solution entraînerait celle des problèmes de toute la classe agricole du Canada, au nombre de plus de 5 millions.

Le ministre a annoncé hier l'entrée en vigueur immédiate d'un impôt de transformation de 15c le boisseau sur le blé destiné à la consommation domestique. Il a ajouté que cet impôt n'affecterait en rien le prix du pain pour le consommateur. Cette déclaration ne passera pas sans discussion, mais si le prix doit augmenter je ne pense pas que l'augmentation dépasse un quart de cent la livre de pain, tout au plus. Ce sujet a été étudié au cours d'une réunion tenue à Winnipeg en vue d'examiner la mise sur le marché des produits agricoles au cours du mois de décembre 1938, et ce même sujet précisément a fait l'objet d'une étude assez approfondie. M. G. E. Morris, vice-président de l'Ogilvie Milling Company, a signalé que le boulanger retirait 270 livres de pain d'un baril de 196 livres de farine. Par conséquent, le prix de chaque pain d'une livre est réduit de 1c. et si cette réduction doit être reportée sur la farine, le prix de celle-ci devra baisser à \$2.70 le baril et le blé se vendre à environ 60c. le boisseau. Voilà ce qu'entraîne cette réduction dans le prix d'un pain d'une livre. D'autres personnes qui ont étudié cette question, à Ottawa, font remarquer que, si le prix du blé était augmenté de 60c. le boisseau, le prix d'un pain d'une livre n'en serait accru que de 1c. et leur thèse est bien fondée.

Feu M. James Richardson signalait, au cours d'une discussion sur ce même sujet à Winnipeg, que le prix du blé n'influe guère sur celui d'un pain d'une livre, étant donné les nombreux facteurs qui doivent entrer en ligne de compte, tels que le saindoux, le beurre, la levure, la friture et le reste. Aujourd'hui, il faudrait également tenir compte des huiles végétales, sujet de tant de discussions. M. Gourlay, de Dauphin, a fait également remarquer que, le 16 décembre de cette année-là, dans la ville de Dauphin, le prix courant du blé s'établissait à 64 c. le boisseau à l'élévateur, tandis que, le 22 mars 1935, ce prix s'élevait à \$1.34 le boisseau au même élévateur. Or, à ces deux époques, le prix de détail d'un pain d'une livre s'était maintenu à 7 c. Au cours de la semaine passée, les dirigeants de l'union des municipalités de l'Ouest sont venus à Ottawa, aux fins de s'entretenir avec le comité du blé au sujet de ce problème. Les représentants de cette union sont: M. Paul Farnells, président de l'union d'Alberta; M. J.-G. Knox, président de l'union de la Saskatchewan, et moi-même, en qualité de président de l'union

du Manitoba. Le ministre du Commerce et les autres membres du comité nous ont accueilli très courtoisement, mais je dois dire à regret que nous ne les avons pas quittés avec l'espoir d'obtenir sous peu une solution satisfaisante de nos problèmes dans ce domaine. Je suis sûr que le ministre du Commerce s'intéresse fortement à cette question et que nous ne saurions le blâmer des résultats peu favorables de l'entrevue. J'en suis tout à fait convaincu. Plusieurs pourront trouver étonnant que les autorités de l'union des municipalités de l'Ouest s'intéressent aussi grandement, à l'heure actuelle, à l'écoulement du blé. Je leur répondrai simplement que les autorités municipales, étant mieux en mesure d'apprécier les besoins de la population, ont de vives inquiétudes à cet égard. Ils doivent tenir compte du bien-être général de la population ainsi que de ses moyens futurs d'existence. Ce sont elles qui doivent fournir, dans une large mesure, les fonds nécessaires aux services d'enseignement et d'hospitalisation dans leurs propres régions, problème d'importance capitale. Or cet argent est versé à même leurs recettes d'imposition et, à ce propos, je ne vois pas comment nous pourrions percevoir des taxes, si l'état du marché ne s'améliore pas sensiblement. L'avenir de toute nation repose sur la santé et le degré d'instruction de ses habitants, et c'est pour cette raison que les autorités municipales s'inquiètent vivement de la présente situation. Dans la requête présentée au comité, on demandait, en premier lieu, de permettre à la commission canadienne du blé de se charger de l'entier écoulement de la récolte en 1940 et, de plus, de fixer le paiement initial à 70 c. le boisseau, en réservant à plus tard le droit de réclamer un prix équitable, conforme au prix de revient. Quant aux prix de revient, j'ai soumis une thèse, appuyée de nombreux renseignements statistiques, laquelle apparait au compte rendu officiel du discours que j'ai prononcé, le 27 juin, sur le budget, où je traitais certaines questions relatives à ce problème, en vue de démontrer quel devrait être le prix du blé.

Tandis que j'en suis à la question du prix de revient, je peux bien signaler l'opinion de M. R. M. Evans, attaché à la commission américaine de la conservation du sol, qui a dit à la conférence de l'organisation des marchés tenue à Winnipeg en décembre 1938, que le prix de revient aux Etats-Unis à ce moment était, de l'avis des autorités de la matière, de \$1.11. Or je suis convaincu qu'il s'est accru depuis lors. On a également réclamé la formation d'un comité consultatif pour cette commission du blé, comité où le producteur serait convenablement représenté. On a aussi réclamé un taux juste et raisonnable à l'égard